

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-deux, le trois novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire**.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Vincent CLÉMENT donne pouvoir à Monsieur Nicolas COCHEFERT

Madame Sandrine CHAUVEAU donne pouvoir à Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU

Madame Nathalie ROMANOWSKI donne pouvoir à Madame Léa COIGNOT

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Madame Christine BURÉ donne pouvoir à Madame Agnès JOREAU

Madame Leyla DERVISCEMALOGLU donne pouvoir à Madame Sonia PATOURET

Absents non excusés : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 109 - 03/11/2022**PROJET « ESPACE SANS TABAC » AUX ABORDS DES ECOLES ET DES ESPACES SPORTIFS**

Le tabagisme reste en tête de toutes les causes de cancers, loin devant les autres facteurs de risque. Il est responsable de 73 000 décès, dont 45 000 par cancer, chaque année en France. Le projet « Espaces sans Tabac » est un projet national de la Ligue contre le cancer financé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Au sein du département, le Comité de l'Yonne travaille sur ce projet en partenariat avec le Réseau d'aide à l'arrêt du tabac Tab'agir. Les objectifs de ce projet sont de :

- ✓ dénormaliser le tabagisme
- ✓ éliminer l'exposition au tabagisme passif des jeunes et réduire leur initiation au tabagisme

Les « Espaces sans Tabac » sont des lieux extérieurs délimités et/ou identifiés à l'aide d'un panneau signalétique, où la consommation de tabac est interdite (espaces verts, abords d'écoles, de crèche...). Les espaces à mettre en place vont au-delà de ceux déjà marqués par l'interdiction de fumer.

L'instauration d'espaces et de plages sans tabac est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à cette lutte contre le tabac efficacement.

La ville d'Avallon est volontaire pour s'engager dans la lutte contre le tabagisme, pour les sites suivants :

- ✓ les abords des écoles élémentaires Victor Hugo et des Chaumes, des écoles maternelles André Gendre et La Fontaine
- ✓ les abords de l'aire sportive des Chaumes qui comprend la piscine, le gymnase Daniel Gazzillo, les terrains de tennis, le bike-park et l'espace trial, voire de l'étendre à d'autres sites sportifs (COSEC Morlande, skate park, city stade, etc.)

Il sera installé une signalétique claire permettant de bien délimiter chaque « Espace sans Tabac » ; les panneaux relevant du dispositif sont financés et fournis par le Comité de l'Yonne de la Ligue contre le cancer.

Après avis favorable à l'unanimité de la commission solidarité, éducation et santé du 18 octobre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la création des « espaces sans tabac » selon les modalités et conditions présentées,

AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir et tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

